

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 22 septembre 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	6
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 22 septembre 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 16 septembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à M. Mario JAEN - Mme Michelle LE FLOCH donne pouvoir à Mme Annie-Claude POIRAT - Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Christian BAYLE donne pouvoir à Mme Isabelle LASSALLE - Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**JUMELAGE AVEC LA VILLE DE VYSKOV
(République Tchèque)**

2015.130

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 régit l'organisation des activités de jumelage des communes et doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, et d'un serment de jumelage (qui peut prendre la forme d'une charte de l'amitié, d'une convention de jumelage ou d'un accord de coopération), pour l'autorisation de signer.

La Ville de COGNAC et l'ancienne TCHECOSLOVAQUIE ont des liens très forts qui remontent à la guerre de 1914-1918 lorsque le commandement de l'armée tchécoslovaque résidait à COGNAC.

Lors de la commémoration du début de la guerre de 1914-1918, l'ambassadrice de la République Tchèque est venue à Cognac tout comme l'ambassadeur de la République Slovaque.

2015.130
nomenclature : 7.10

Des échanges avec les deux ambassadeurs, il est ressorti que depuis la séparation et la création des républiques distinctes de Tchéquie et de Slovaquie, il y a des jumelages entre villes des deux pays.

MICHALOVCE, la ville slovaque avec laquelle nous avons signé et confirmé la signature le 13 août 2015, est jumelée avec VYSKOV. Il nous est donc apparu plus pratique d'avoir ainsi un jumelage à trois.

Les premiers contacts ont permis au Conseil Municipal de valider leur proposition de jumelage avec Cognac. La rencontre du 11 août a confirmé cette volonté.

Il convient donc de délibérer pour accepter la proposition de VYSKOV.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur la proposition de VYSKOV.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention avec l'Association Comité de Jumelage et ceci sans nouvelle délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS